

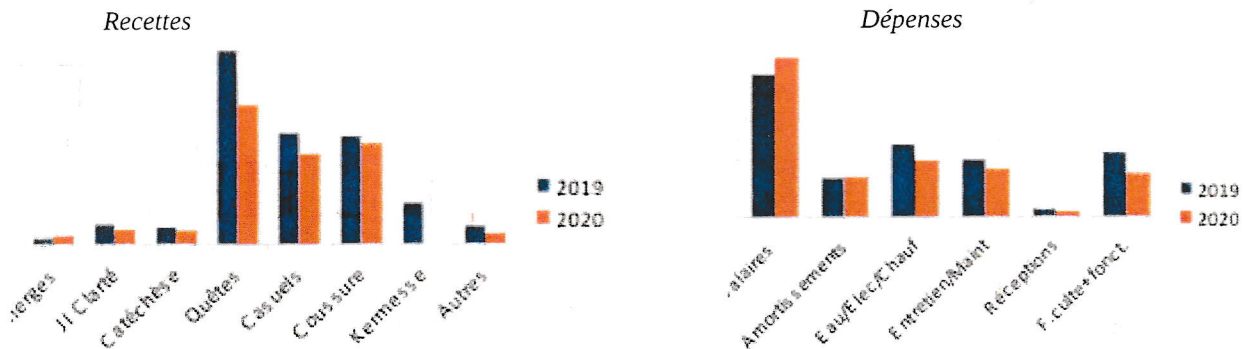
Chers amis de la paroisse Notre Dame du Pays d'Orthe,

Ce début 2021 continue d'apporter incertitudes et difficultés puisque la pandémie n'est pas enrayée. Nos églises n'y échappent pas : elles ont dû s'adapter aux consignes et vous accueillent dans les meilleures conditions. « Va, le Seigneur est avec toi » est le thème pastoral de l'année. Et pour continuer son chemin, notre paroisse a besoin de ressources : moins de quêtes, moins de dons, impossibilité de faire, comme d'habitude, les kermesses paroissiales, et notre bilan connaît une perte 4000 € par rapport à l'année précédente. Dans certaines de nos églises, les sonorisations sont à revoir ainsi que de nombreux travaux d'aménagement et d'amélioration.

Il nous faut rebondir et nous comptons sur vous. Nous vous rappelons que l'Église ne reçoit aucune subvention : avec les diagrammes ci-dessous, vous remarquerez que les quêtes sont une ressource essentielle.

Pour être proches de vous, par la prière, par les sacrements, notre Paroisse doit faire face à des frais de fonctionnement et vous sollicite à nouveau cette année, tout en connaissant les difficultés économiques auxquelles bon nombre d'entre vous sont confrontés, mais en sachant aussi que nous pouvons toujours compter sur votre bienveillance et votre générosité.

Quelles que soient vos convictions personnelles, pour accompagner un événement heureux ou douloureux de la vie de vos familles ou de vos amis, prêtres, laïcs formés, secrétaires sont à votre écoute, dans des églises accueillantes et chauffées, un oratoire et deux salles paroissiales qui s'ouvrent aux nécessités de la vie paroissiale : catéchèse-aumônerie, préparation d'obsèques, prières, réunions, chorale, Secours Catholique,...



Vous pouvez adresser vos dons en espèces ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de « **Paroisse Notre Dame du Pays d'Orthe** » dans cette enveloppe et la remettre au secrétariat paroissial : 94, rue sainte Catherine 40300 Peyrehorade  
 D'avance MERCI.

Abbé Philippe CARRÈRE, curé de la Paroisse

PS. Si vous ne vous sentez pas concernés par cet appel, veuillez nous en excuser.

**PAYEZ MOINS D'IMPÔTS !!!** Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre don (dans la limite de 20% de vos revenus). Si vous faites un don de 20 € minimum et si vous le désirez, vous recevrez un reçu fiscal\* : veuillez remplir le talon ci-dessous et le joindre à votre don. (Ex.: un don de 50€ ne vous coûtera que 17 € pour 100 € : 34 €)  
**Si vous n'êtes pas imposable, ne remplissez pas ce bon.**

NOM..... Prénom.....  
 Adresse complète .....  
 Code Postal..... Village..... Tel..... Montant du don ..... €

(Chèque à l'ordre de **Paroisse Notre Dame du Pays d'Orthe**)

Association Diocésaine Arie et JAX